

Doc 1 – Une urne électorale sous la Seconde République. (1848 – 1852).



Légende :

Urne électorale de 1848

Sur l'urne, l'inscription est entourée d'une couronne de chêne et de laurier, symbole de gloire et de vertu civiques.

Description :

- **Inscription :** « Élection de l'Assemblée nationale »
- **Matière :** Bois (sapin)
- **Dimensions :**
Hauteur : 122cm
Largeur : 64cm

Source : objet conservé au musée de Haguenau.

Doc 3 – Les limites du vote.

L'urne électorale permet d'incarner l'idéal un homme = une voix, garantir le secret du vote, sa transparence, ainsi que l'absence de violence. Mais dans les faits, la capacité d'influence des notables est toujours importante.

Ainsi lors des élections législatives des 23 et 24 avril 1848, le candidat qui obtient le plus de suffrages dans le Bas-Rhin n'est autre que l'avocat Lichtenberger, âgé de 67 ans, commissaire général du gouvernement provisoire¹ dans le Bas-Rhin. Comme tous les commissaires généraux, il avait été appelé par le ministre de l'Intérieur Ledru-Rollin à « éclairer » les électeurs et à « guider le pays ».

D'autres problèmes ont eu lieu : des électeurs ont recouru à d'autres citoyens pour rédiger leurs bulletins ou certaines urnes ont été renversées, détruites ou volées.

1 : préfet provisoire

Source : D'après Emmanuel Fureix, « Une urne électorale en 1848 : la démocratie en boîte ? », ObjetsPol.

Doc 2 – Les particularités du vote en 1848.

À la suite du décret du 5 mars 1848, la France passe d'un vote censitaire à un suffrage « universel » masculin de masse. Ouverte à tout homme de plus de 21 ans, le suffrage compte 8,2 millions d'électeurs. Il faut donc des urnes volumineuses, capables de recueillir un nombre important de bulletins.

Le vote est un acte individuel mais il se fait au travers d'intermédiaires. Chaque électeur remet son bulletin plié au président de bureau. Ce dernier contrôle que le bulletin n'en dissimule pas d'autres et le dépose dans la fente.

Une fois le scrutin achevé, l'urne est scellée et cachetée, avant le dépouillement. Les urnes sont ensuite ouvertes et les bulletins comptés. Le nombre de voix obtenu par chaque candidat est consigné sur des procès-verbaux¹.

1 : Document administratif qui rapporte des faits.

Source : D'après Emmanuel Fureix, « Une urne électorale en 1848 : la démocratie en boîte ? », ObjetsPol.

Questions

Quelles sont les évolutions qui concernent le vote en 1848 ?

1. **(Doc 2)** A quelle date le corps électoral¹ est-il agrandi ? Quel est le nombre de votants ?
2. **(Doc 2 et 3)** Quelles sont les caractéristiques de ce « suffrage universel » ?
3. **(Doc 2)** Qui place le bulletin dans l'urne ?
4. **(Doc 1 et 2)** Est-ce que cette urne permet de garantir le secret du vote ? Quelles sont les mesures mises en place pour garantir le secret du vote ?
5. **(Doc 3)** Souligne dans le texte les problèmes qui ont eu lieu au cours des élections en 1848.

1 : Groupe, ensemble des personnes qui peuvent voter.